

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 03583

Numéro SIREN : 338 860 141

Nom ou dénomination : A.E.R. S.A.

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2018 sous le numéro de dépôt 7792

Architecture Etude et Réalisation SA
92200 NEUILLY SUR SEINE "

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2017 12			Exercice N-1 30/06/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	12 827	12 827				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	101 964	92 104	9 860	15 690	-5 829	-37.15
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	11 759		11 759	11 742	16	0.14
	Total II	126 549	104 930	21 619	27 432	-5 813	-21.19
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	158 014	3 218	154 796	100 500	54 297	54.03
	Autres créances	43 543		43 543	14 261	29 282	205.33
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				56 076	-56 076	-100.00
	Charges constatées d'avance (3)				1 000	-1 000	-100.00
	Total III	201 557	3 218	198 339	171 837	26 503	15.42
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		328 106	108 148	219 958	199 269	20 690	10.38

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2017 12	Exercice N-1 30/06/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 114 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	114 000	114 000		
	Réserves				
	Réserve légale	12 228	12 228		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	13 354	41 059	-27 705	-67.48
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-21 410	-27 705	6 295	22.72
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	118 172	139 582	-21 410	-15.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	6 116		6 116	
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 900	3 866	23 034	595.77
	Dettes fiscales et sociales	68 771	55 820	12 951	23.20
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	101 787	59 686	42 100	70.54
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		219 958	199 269	20 690	10.38

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 101 787 59 686

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2017 12			Exercice N-1 30/06/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	348 881		348 881	400 245		-51 364	-12.83
Chiffre d'affaires NET	348 881		348 881	400 245		-51 364	-12.83
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			837			837	
Autres produits			133			133	
Total des Produits d'exploitation (I)			349 851	400 245		-50 394	-12.59
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			118 795	119 758		-963	-0.80
Impôts, taxes et versements assimilés			2 747	3 633		-886	-24.38
Salaires et traitements			155 183	171 057		-15 874	-9.28
Charges sociales			52 860	62 732		-9 872	-15.74
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 829	5 476		354	6.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 218			3 218	
Dotations aux provisions							
Autres charges			32 000	65 000		-33 000	-50.77
Total des Charges d'exploitation (II)			370 633	427 656		-57 023	-13.33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-20 782	-27 411		6 629	24.18
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2017 12	30/06/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	628	294	334	113.86
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	628	294	334	113.86
2. Résultat financier (V-VI)	-628	-294	-334	-113.86
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-21 410	-27 705	6 295	22.72
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	349 851	400 245	-50 394	-12.59
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	371 261	427 950	-56 689	-13.25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-21 410	-27 705	6 295	22.72

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

JPM

Audit & Conseil

AGENCEMENTS ETUDES REALISATIONS - AER

Siège social : 38, rue Madeleine Michelis,
92200 Neuilly sur Seine

338 860 141 RCS NANTERRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

JM

AGENCEMENTS ETUDES REALISATIONS - AER
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2017

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Agencements Etudes Réalisations - AER relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

JM

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

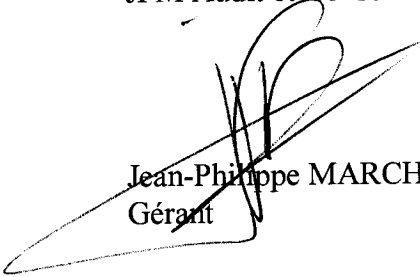
51

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Puteaux,
Le 7 décembre 2017

Le Commissaire aux comptes
JPM Audit et Conseil



Jean-Philippe MARCHAND
Gérant

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2017 12			Exercice N-1 30/06/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	12 827	12 827				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	101 964	92 104	9 860	15 690	-5 829	-37.15
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	11 759		11 759	11 742	16	0.14
	Total II	126 549	104 930	21 619	27 432	-5 813	-21.19
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	158 014	3 218	154 796	100 500	54 297	54.03
	Autres créances	43 543		43 543	14 261	29 282	205.33
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				56 076	-56 076	-100.00
	Charges constatées d'avance (3)				1 000	-1 000	-100.00
	Total III	201 557	3 218	198 339	171 837	26 503	15.42
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	328 106	108 148	219 958	199 269	20 690	10.38

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2017 12	Exercice N-1 30/06/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 114 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	114 000	114 000		
	Réserves				
	Réserve légale	12 228	12 228		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	13 354	41 059	-27 705	-67.48
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-21 410	-27 705	6 295	22.72
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	118 172	139 582	-21 410	-15.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	6 116		6 116	
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 900	3 866	23 034	595.77
	Dettes fiscales et sociales	68 771	55 820	12 951	23.20
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	101 787	59 686	42 100	70.54
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		219 958	199 269	20 690	10.38

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 101 787 59 686

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2017 12			Exercice N-1 30/06/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	348 881		348 881	400 245		-51 364	-12.83
Chiffre d'affaires NET	348 881		348 881	400 245		-51 364	-12.83
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			837			837	
Autres produits			133			133	
Total des Produits d'exploitation (I)			349 851	400 245		-50 394	-12.59
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			118 795	119 758		-963	-0.80
Impôts, taxes et versements assimilés			2 747	3 633		-886	-24.38
Salaires et traitements			155 183	171 057		-15 874	-9.28
Charges sociales			52 860	62 732		-9 872	-15.74
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 829	5 476		354	6.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 218			3 218	
Dotations aux provisions							
Autres charges			32 000	65 000		-33 000	-50.77
Total des Charges d'exploitation (II)			370 633	427 656		-57 023	-13.33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-20 782	-27 411		6 629	24.18
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2017	12	30/06/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		628		294	334	113.86
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		628		294	334	113.86
2. Résultat financier (V-VI)		-628		-294	-334	-113.86
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		-21 410		-27 705	6 295	22.72
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		349 851		400 245	-50 394	-12.59
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		371 261		427 950	-56 689	-13.25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		-21 410		-27 705	6 295	22.72

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

AER S.A.

INFORMATIONS FINANCIERES

Exercice clos le 30 juin 2017

AER S.A.

ANNEXE

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Les montants sont en euros.

Exercice clos le 30 juin 2017

SOMMAIRE

A METHODES COMPTABLES, ACTIVITE ET PARTICULARITES DE L'EXERCICE

- 1. Activité**
- 2. Méthodes comptables**
- 3. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle**

B INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

- 1. Bilan actif**
- 2. Bilan passif**

C ENGAGEMENTS

D REMUNERATION DES DIRIGEANTS

A METHODES COMPTABLES, ACTIVITE ET PARTICULARITES DE L'EXERCICE

1. Activité

La société fournit des prestations de services en matière de bureau d'étude et de travaux.

2. Méthodes comptables

a) Principes généraux.

Les comptes au 30 juin 2017 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, déduction faite des rabais et remises) ou à leur coût de production.

b) Méthodes comptables particulières.

Les méthodes comptables particulières seront examinées dans les notes ci-après, en fonction du poste concerné dans les comptes de l'exercice.

3. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

B INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. Bilan actif

Note n°1 : Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties de la façon suivante :

- Installation générale : linéaire sur 10 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 3 ans.
- Matériel de bureau : linéaire sur 5 ans.

	Montant en début d'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Montant en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	12 827			12 827
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations générales	49 064			49 064
Matériel de transport	6 258			6 258
Matériel de bureau et informatique	39 541			39 541
Mobilier	7 100			7 100
Total	114 790			114 790

Mouvements des amortissements.

AMORTISSEMENTS	Montant en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Logiciels	12 827			12 827
Installations générales	43 757	1 014		44 771
Matériel de transport	2 999	1 564	0	4 563
Matériel de bureau et informatique	34 502	2 778		37 280
Mobilier	5 016	473		5 489
Total	99 101	5 829	0	104 930

Ces amortissements correspondant à la dépréciation économique, il n'est pas pratiqué d'amortissements dérogatoires.

Note n° 2 : Immobilisations financières

Immobilisations financières	Montant en début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Titres de participation	0		0	0
Créances rattachées à des participations				
Dépôts et cautionnements	11 742	16		11 759
Total	11 742	16	0	11 759

Note n°3 : Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Ce poste s'analyse comme suit :

Clients collectifs	76 114 €
Clients factures à établir	78 047 €
Clients douteux	<u>3 854 €</u>
	158 014 €
Dépréciation des comptes clients	<u>3 218 €</u>
	154 796 €

Les échéances sont à moins d'un an pour les clients collectifs.

Note 4 : Autres créances

Ce poste s'analyse comme suit :

Fournisseurs débiteurs	33 744 €
Impôts sur bénéfices	3 714 €
TVA sur FNP	4 483 €
TVA déductible	201 €
Etat produits à recevoir	1 400 €
CCA	<u>0 €</u>
	43 543 €

Les échéances sont à moins d'un an.

2. Bilan passif

Note n° 5 : Capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)

CAPITAUX PROPRES	Solde au 30/06/2016	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Résultat au 30/06/2017	Solde au 30/06/2017 avant affectation
Capital	114 000				114 000
Réserve légale	12 228				12 228
Autres réserves					0
Report à nouveau	41 059	-27 705			13 354
Résultat de l'exercice	-27 705	27 705		-21 410	-21 410
Capitaux propres	139 582	0	0	-21 410	118 172

CAPITAL SOCIAL	Nombre	Nominal (en euros)	Montant (en euros)
Actions au 30/06/2011	1 900	60	114 000
Actions au 30/06/2012	1 900	60	114 000

Note n° 6 : Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Fournisseurs, factures non parvenues	26 900 €
	26 900 €

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

Note n° 7 : Dettes fiscales et sociales

Dettes sociales

Personnel	8 €
Congés payés et charges	10 500 €
Organismes sociaux	22 724 €
	33 232 €

Dettes fiscales

TVA	34 739 €
Etat charges à payer	800 €
Impôt sur les bénéfices	0 €
	35 539 €

Total dettes sociales et fiscales **68 771 €**

Ces dettes sont à échéance de moins d'un an.

Note n° 8 : Mouvements des provisions

Provisions	Montant en début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Titres de participation	0		0	0
Litige prud'homale	0		0	0
Créances clients	0	3 218		3 218
Total	0	3 218	0	3 218

C ENGAGEMENTS HORS BILAN

Crédit-bail

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

	Redevances payées		Redevances restant à régler			Valeur de rachat
	de l'exercice	cumulées	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Matériel de transport :						
Matériel de bureau :						
Photocopieur Canon	4 788 €	16 840 €	3 591 €			
TOTAL	4 788 €	16 840 €	3 591 €	- €	- €	- €

D REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération des dirigeants	
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	130 249 €
Montant des avances et crédits alloués aux membres des organes de direction	
Montant des engagements contractés pour pensions de retraite au profit des membres des organes de direction	

AER
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 114 000 €
Siège social : 38, rue Madeleine Michelis 92200 NEUILLY/SEINE
R.C.S. NANTERRE B 338 860 141

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 23/12/2017

L'an deux mille dix-sept et le 23 décembre à 11h, les actionnaires de la société A.E.R. se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Michel TREGUER préside la séance en sa qualité de Président du conseil de surveillance.

Madame Marie-Françoise TREGUER et Monsieur Thierry MONSIMIER, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont désignées comme scrutateurs.

Madame Marie-Françoise TREGUER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents et représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée.

Monsieur JP MARCHAND représentant la société Audit et Conseil, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué s'est fait excuser.

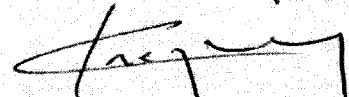
Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- la copie des lettres de convocation,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2017
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du directoire, le rapport du Conseil de surveillance, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la dispositions des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Copie certifiée conforme


A titre ordinaire :

- Rapport du Directoire sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 30 juin 2017,
- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce,
- Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, conventions et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 tels qu'ils lui ont été présentés et donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice faisant apparaître un déficit de 21 410€

Déficit de l'exercice :	(21 410) €
Report antérieur :	13 354 €
Report à nouveau	8 056 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos au 30 JUIN 2016	Dividende	0,00€
- Exercice clos au 30 JUIN 2015	Dividende	0,00€
- Exercice clos au 30 JUIN 2014	Dividende	0,00€

TROISIÈME RÉSOLUTION

En application des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, l'Assemblée Générale constate l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujetties à l'impôt sur les sociétés visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit code.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

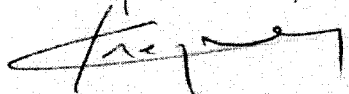
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

A titre extraordinaire

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Approbation du transfert de siège de la société

Copie certifiée conforme


L'Assemblée générale décide de transférer le siège de la société à compter de ce jour à l'adresse suivante :

27 place de la Madeleine 75008 PARIS

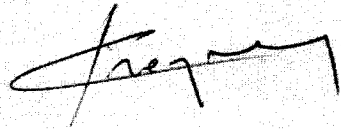
cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 18 heures.

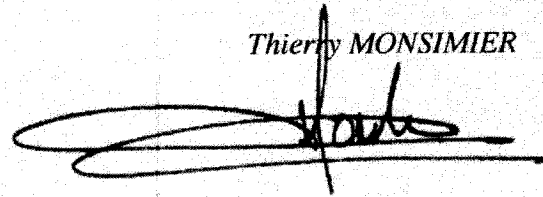
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

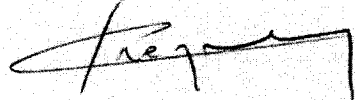
AER SA
AGO du 23/12/2017

Président Michel TREGUER



Thierry MONSIMIER



Copie certifiée conforme


AER
Société Anonyme au capital de 114 000 euros
Siège social : 38, rue Madeleine Michélin 92200 NEUILLY/SEINE
R.C.S. NANTERRE B 338 860 141

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE DU 14/12/ 2017**

Le 14 Décembre 2017 à 17 heures, le conseil de surveillance s'est réuni au siège social de la société, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Michel TREGUER, Président
- Madame Marie-Françoise TREGUER

La réunion est présidée par Monsieur Michel TREGUER.

Monsieur MARCHAND représentant la société Audit et Conseil, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est excusé.

Le Président constate que tous les membres du Conseil de surveillance étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

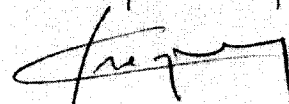
Madame Marie-Françoise TREGUER est désignée en qualité de secrétaire du Conseil de surveillance.

Puis, le Président rappelle que le Conseil de surveillance est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/ 2017

Le Président rappelle au Conseil qu'il est réuni afin d'examiner le rapport sur la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 30/06/2017 établi par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

- Puis il donne lecture du rapport du Directoire qui confirme les difficultés et donne lecture du résultat à nouveau négatif .
- Il est ensuite donné lecture du rapport du commissaire aux comptes ayant approuvé les comptes et confirmé le résultat de l'exercice faisant ressortir un résultat négatif de 21 410 €.

Copie certifiée conforme


Le Président approuve les décisions du conseil du directoire :

- De donner congé de nos locaux aux 38, rue Madeleine Michélin à Neuilly sur Seine 92200 et ce au 30/06/2017.
- De diminuer l'effectif de l'agence en supprimant le poste de Madame Sophie Lacube au 30/06/2017.

Après délibération, le Conseil de surveillance déclare à l'unanimité n'avoir aucune autre observation à formuler.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par tous les membres du Conseil de surveillance.

J. Regnier,

Regnier

Copie certifiée conforme
Regnier